

# Suivi et conservation de la Huppe fasciée dans le canton de Genève

## Rapport 2023



Groupe Ornithologique du Bassin Genevois  
Chemin des Bouveries 43 – 1284 Chancy



POST TENEBRAS LUX

REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE  
Office Cantonal de l'Agriculture  
et de la Nature (OCAN)

## Table des matières

<b>1. Résumé .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>3. Suivi de le Huppe fasciée en nichoirs artificiels dans le Mandement .....</b>	<b>5</b>
Introduction.....	5
Méthode.....	5
Résultats .....	5
Discussion et perspectives .....	6
<b>4. Intégration de cavités artificielles dans des édifices en pierres sèches .....</b>	<b>7</b>
Introduction.....	7
Méthode.....	7
Résultat, discussion et perspectives.....	7
<b>5. Synthèse des nidifications de Huppées fasciées dans le canton de Genève .....</b>	<b>9</b>
Introduction.....	9
Méthode.....	9
Résultats .....	9
Discussion.....	11
<b>6. Conclusion .....</b>	<b>11</b>
<b>7. Remerciements.....</b>	<b>11</b>
<b>8. Références.....</b>	<b>11</b>

**Réalisation** : Jérémy Gremion (jeremy.gremion@gobg.ch)

Groupe Ornithologique du Bassin Genevois

Chemin des Bouveries 43 – 1284 Chancy

Avec la collaboration de Yves Menétrey et Christine Jaggy-Duplessis

**Avec le soutien de** : Office Cantonal de l’Agriculture et de la Nature (OCAN)

**Citation** : Gremion, J. (2023) : *Suivi et conservation de la Huppe fasciée dans le canton de Genève*. GOBG, 12 pp.

**Photo page de titre et p. 3** : Huppe fasciée, © P. Mottet

Chancy, le 28 décembre 2023

## 1. Résumé

Le GOBG a lancé un projet en faveur de la Huppe fasciée dans le canton de Genève en 2011. L'augmentation des effectifs nicheurs de ces dernières années a poussé plusieurs acteurs à travailler pour le retour de cette espèce emblématique. Ce rapport résume les différentes activités entreprises en 2023 et décrit les perspectives pour le suivi et la conservation de la Huppe fasciée.

Les nichoirs dans l'ouest du canton ont été suivis et le succès reproducteur est globalement supérieur à celui des dernières années. Parallèlement, des cavités artificielles ont été intégrées dans des murs ou des édifices en pierres sèches. Cette année, trois couples se sont reproduits dans ces structures. Également, les observations saisies sur les bases de données naturalistes ont été surveillées et les couples nichant en cavités naturelles ont été recherchés. Même si le nombre d'observations saisies semble avoir atteint un plateau, 13 couples nicheurs ont été dénombrés au total dans le canton. Notre association continuera l'entretien et le suivi de nichoirs dans les sites qui semblent être favorables au retour de la Huppe fasciée.



Figure 1 : Huppe fasciée sur une structure de pierres sèches quelques semaines après la fin des travaux.

---

## 2. Introduction

Commune dans le canton de Genève jusque dans les années 1950, la Huppe fasciée (*Upupa epops*) a fortement décliné depuis les années 1960. Aucune nidification certaine n'a été détectée lors des enquêtes des Atlas cantonaux de 1977-1981 (Géroudet *et al.* 1983) et 1990-2001 (Lugrin *et al.* 2003). Les premiers cas avérés depuis 1974 à Corsinge (Géroudet *et al.* 1983) datent de 2006, à Satigny et Avully (Station ornithologique suisse).

À l'échelle nationale, la Huppe fasciée est considérée comme « Vulnérable » dans la Liste Rouge des oiseaux nicheurs (Knaus *et al.* 2020) et fait partie de la liste des espèces prioritaires (Spaar & Ayé, 2016) pour lesquelles des efforts de conservation spécifiques doivent être entrepris. Suite au statut préoccupant de la huppe et à la lecture du Plan d'action Huppe fasciée Suisse (Mühlethaler *et al.* 2010), un projet de conservation de la Huppe fasciée a démarré à Genève au printemps 2011. Le projet a globalement pour buts de dénombrer la population nicheuse de cette espèce et de favoriser son augmentation. Il a démarré par la pose et le suivi de plus de 130 nichoirs, principalement dans le Mandement mais aussi entre Arve et Lac. Au vu du faible taux d'occupation des nichoirs en regard de l'important travail de contrôle nécessaire, la plupart de ces nichoirs ont été retirés et seuls ceux des emplacements les plus favorables ont été déplacés près du sol, ce qui semble mieux convenir à l'espèce et limiter la concurrence de l'Étourneau sansonnet.

C'est toujours le grand public ainsi que les observateurs locaux qui fournissent de nombreuses données indispensables à la découverte des couples nicheurs. Comme ces dernières années, toutes les données de huppes, y compris celles de tiers, ont été archivées sur les bases de données naturalistes (*ornitho.ch* et *faunegeneve.ch*).

Le présent rapport a pour but de présenter les résultats du suivi mené en 2023. En perspective avec les résultats des années précédentes, l'évolution de la démographie de l'espèce dans le canton peut être évaluée. Également, ce rapport permet de présenter les mesures de conservation qui sont et seront entreprises en faveur de cette espèce.

Dans un souci de clarté, il est important de noter que deux types de nichoirs sont présentés dans ce rapport. Dans le prochain chapitre (3), il est question de nichoirs en bois traditionnels. Le quatrième chapitre est dédié à l'installation et au suivi de nichoirs intégrés dans des édifices de pierres sèches, appelés « cavités artificielles ». Le cinquième chapitre synthétise tous les cas de nidification inventoriés par notre association, en nichoirs traditionnels, cavités artificielles et naturelles.

### 3. Suivi de la Huppe fasciée en niohirs artificiels dans le Mandement

Par Yves Menétrey et Jérémy Gremion

#### Introduction

En 2023, le suivi de la Huppe fasciée dans l'ouest du canton de Genève (région du Mandement) a été reconduit. Profitant de l'expérience de la Station ornithologique suisse, de nouvelles mesures ont été testées et donnent des résultats prometteurs. Une augmentation de la population de la Huppe est globalement observée dans la zone d'étude. Ce suivi a pour vocation d'entretenir annuellement les niohirs et d'observer le succès reproducteur annuel.

#### Méthode

Ce suivi s'est concentré sur l'ouest du canton de Genève, dans le Mandement. Entre 2011 et 2016, environ 140 niohirs y ont été installés. Puis en 2017, la majorité de ces niohirs ont été enlevés car ils présentaient une trop grande occupation par des Étourneaux sansonnets. Cependant, une trentaine de niohirs ont été laissés en place sur les meilleurs sites et le trou d'envol a été abaissé au niveau du sol. Cette mesure, qui a pour but de réduire les chances d'occupation du niohir par l'Étourneau sansonnet, a déjà été testée sur la Côte par la Station ornithologique suisse et a montré de très bons résultats.

Au total, 30 niohirs ont été suivis et contrôlés à 4 reprises lors de la saison de nidification de fin avril (04.05) à fin juillet (20 juillet). Les sites de nidification connus (niohirs) des années précédentes ont tous été prospectés 4 fois. Les cavités naturelles n'ont pas été suivies.

#### Résultats

Au total en 2023, la Huppe fasciée s'est reproduite à 4 reprises en niohir dans la zone d'étude (Fig. 2). Au total, au moins 12 jeunes se sont envolés dans le secteur, ce qui représente une productivité moyenne d'au minimum 3 jeunes envolés par couple se reproduisant en niohir.

Tableau 1 : Cas de reproductions détaillés par niohir pour la saison 2023 dans le Mandement.

2023	Jeunes envolés
Niohir 1	>1
Niohir 2	>4
Niohir 3	>4
Niohir 4	>3
<b>Moyenne</b>	<b>&gt;3</b>

Avec seulement 4 nidifications en niohir, l'année 2023 est une année plutôt faible pour la région. Cependant, la productivité moyenne de ces 4 couples est bien au-dessus de la moyenne de l'année 2021 (1,5 jeune envolé/couple) et égale celle de 2022.

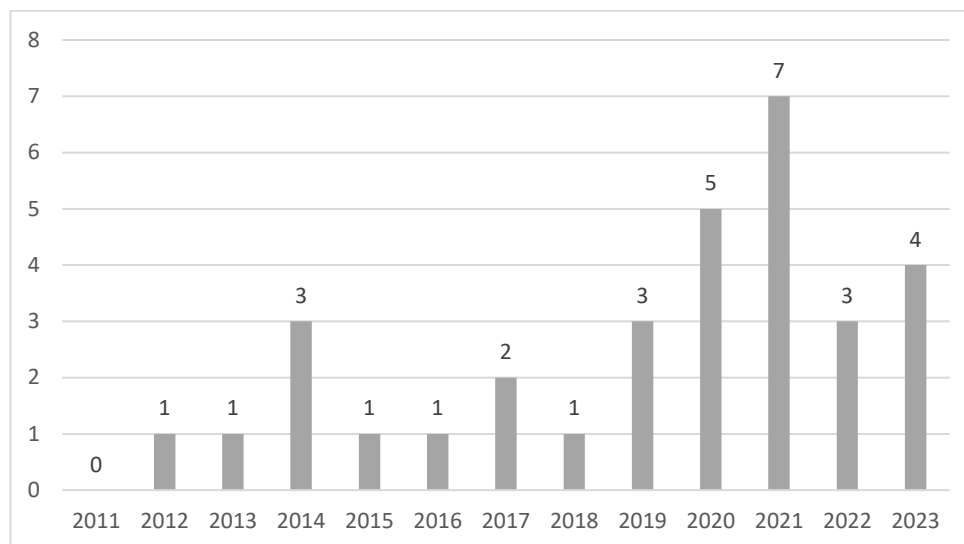


Figure 2 : Évolution du nombre de nidifications en nichoir par année dans la région du Mandement

En 2023, un seul cas de nidification d'Étourneaux sansonnets a été observé dans les nichoirs à huppées. L'occupation des nichoirs par cette espèce reste marginale probablement grâce au placement des nichoirs près du sol.

### Discussion et perspectives

Les résultats de ces dernières années tendent à montrer une augmentation démographique dans l'ouest du canton de Genève. Cependant, le succès reproducteur de la majorité des couples n'est pas documenté précisément. Ce suivi des nichoirs permet de quantifier le nombre de jeunes par année. Cette année, le succès reproducteur observé (3 jeunes à l'envol par couple) est identique à celui de 2022 et supérieur à l'année 2021. Ce taux de réussite relativement bon tend à indiquer une année de reproduction plutôt prolifique pour la région du Mandement.

Le fait que les nichoirs n'aient été occupés par les Étourneaux sansonnets qu'une seule fois cette année démontre l'efficacité du placement du trou d'envol proche du sol. Cette mesure avait déjà montré de très bons résultats sur la population de la Côte.

Ce suivi ne concerne que les nichoirs installés en faveur de la Huppe fasciée. Même si la population inféodée à ces cavités artificielles semble augmenter, il nous paraît important de rappeler que l'installation des nichoirs n'est une solution qu'à court et moyen termes. En effet, le manque de cavités naturelles principalement lié à la disparition des vieux arbres et à la simplification du paysage, est préoccupant. Pour pérenniser cette population naissante, le maintien d'un paysage structuré avec un nombre décent de cavités naturelles reste primordial.

En 2023, et parallèlement à ce suivi, la région limitrophe du Mandement a également fait l'objet d'une pose de nichoirs sur quelques sites appropriés. Le GOBG a collaboré avec le groupe du Pays de Gex de la LPO de l'Ain pour favoriser le retour de la huppe dans cette région en installant 4 nichoirs.

Le suivi de ces nichoirs se poursuivra en 2024 pour continuer à documenter l'évolution du succès reproducteur de la huppe en nichoir dans la région, ainsi que pour l'entretien du parc de nichoirs.

## 4. Intégration de cavités artificielles dans des édifices en pierres sèches

Par Christine Jaggy-Duplessis et Jérémy Gremion

Projet soutenu par le Fonds Electricité Vitale Vert des SIG



### Introduction

Dans le cadre de sa Formation Romande en Ornithologie en 2020, Christine Jaggy-Duplessis avait pour but d'augmenter artificiellement le nombre de cavités disponibles pour la Huppe fasciée. Le défi était d'intégrer au mieux des cavités artificielles dans des milieux anthropisés tels que des murs en pierres sèches ou encore des puits. Avant 2023, 4 cavités artificielles ont donc été installées : deux dans des murs de vignoble et deux dans des puits. Le suivi de ces cavités, déjà une année après leur installation, était très encourageant et démontrait déjà un intérêt de la Huppe fasciée pour ces loges.

L'installation de la plupart de ces cavités artificielles s'est faite en 2020, grâce au soutien financier du Fonds Electricité Vitale Vert. C'est donc naturellement que le GOBG a demandé une nouvelle subvention auprès de ce fonds pour continuer ces chantiers. En 4 ans et depuis 2023, nous planifions la création de 8 cavités (une moyenne de deux par an).

### Méthode

Les sites pressentis pour l'installation de cavités artificielles intégrées ont été sélectionnés selon plusieurs critères. Le premier est la qualité de l'habitat pour l'espèce. Les milieux relativement ouverts et la présence de structures végétales (buissons, lisières, bandes herbeuses, etc.) sont des critères déterminants. Également, les sites sélectionnés ont généralement été fréquentés par le passé par la Huppe fasciée (de la simple fréquentation à la nidification).

Le bon développement de ce projet était dépendant de plusieurs aspects techniques : l'expertise ornithologique, la réalisation des cavités (cavité créée par un céramiste, par exemple), la communication avec les propriétaires ou les exploitants des parcelles, les travaux de maçonnerie, etc.

### Résultat, discussion et perspectives

Deux cavités artificielles ont été installées en 2023 (Fig. 3 à 6). La première, installée aux mois de mars et d'avril, a directement été habitée par un couple de huppes qui a mené une nichée à terme.



Figures 3 et 4 : Premier chantier dans la région du Mandement. À gauche, la construction du mur et à droite, le mur terminé avec la cavité artificielle.



Figures 5 et 6 : Deuxième chantier dans la région de Cartigny. À gauche, la construction du mur et à droite, le mur terminé avec la cavité artificielle.

En considérant toutes les cavités artificielles installées depuis 2020, il y a eu trois nidifications en 2023:

- Cavité créée en 2020 (Fig. 7) : nidifications en 2021, 2022 et 2023. La première nichée a été à terme alors que la deuxième a été abandonnée pendant la couvaison.
- Cavité créée en été 2020 : 1<sup>ère</sup> nidification en 2023
- Cavité créée en avril 2023 : 1<sup>ère</sup> nidification en juin 2023



Figure 7 : Cette cavité installée en 2020 a abrité une nidification pour la première fois en 2023.

Les différentes cavités présentées sont particulièrement bien intégrées dans des structures semi-naturelles. Ce point est relativement important tant cette espèce a besoin de discrétion pendant la période de nidification. De plus, une intégration réussie encouragera probablement certains propriétaires à accepter de telles infrastructures. Le trou d'envol est généralement situé assez bas, ce qui tend à réduire la compétition avec l'Étourneau sansonnet.

En considérant le succès des réalisations faites depuis 2020, nous planifions d'installer d'autres cavités artificielles dans les bastions principaux où l'espèce est bien représentée, à savoir les régions du Mandement, de la Champagne et d'Arve et Lac. Le succès de reproduction continuera également d'être monitoré pour les anciennes et les nouvelles cavités.



## 5. Synthèse des nidifications de Huppées fasciées dans le canton de Genève

### Introduction

La démocratisation de l'ornithologie et les nouveaux outils de transmission de données permettent aux observateurs de transmettre leurs observations naturalistes sur des bases de données en ligne. Pour cette synthèse, les différentes données relatives à la reproduction de la Huppe fasciée dans le canton de Genève ont été saisies sur les bases de données naturalistes transmises au GOBG et compilées pour obtenir un aperçu global de la reproduction de l'espèce en 2023.

### Méthode

Nous avons considéré les données du site *ornitho.ch* pour le canton de Genève et, par extension, celles de *faunegeneve.ch*. Seules les observations avec un code atlas égal ou supérieur à 4 ont été exportées pour s'assurer des données relatives à une nidification probable à certaine. Également, pour éviter des données relatives aux migrateurs tardifs, seules les données saisies à partir du 1<sup>er</sup> mai 2023 ont été utilisées.

Une part marginale d'informations qui concernent des nidifications sur des propriétés privées ont été transmises à notre association de façon informelle.

### Résultats

Le nombre annuel d'observations accompagnées d'un code atlas égal ou supérieur à 1 est supérieur à l'année 2021 et 2022. Le nombre d'observations relatives à une nidification certaine suit la même tendance mais dans leur ensemble, le nombre d'observations annuel paraît avoir atteint un plateau (Fig. 8) et ce, même si l'année 2023 semble avoir été favorable à la reproduction de la huppe.

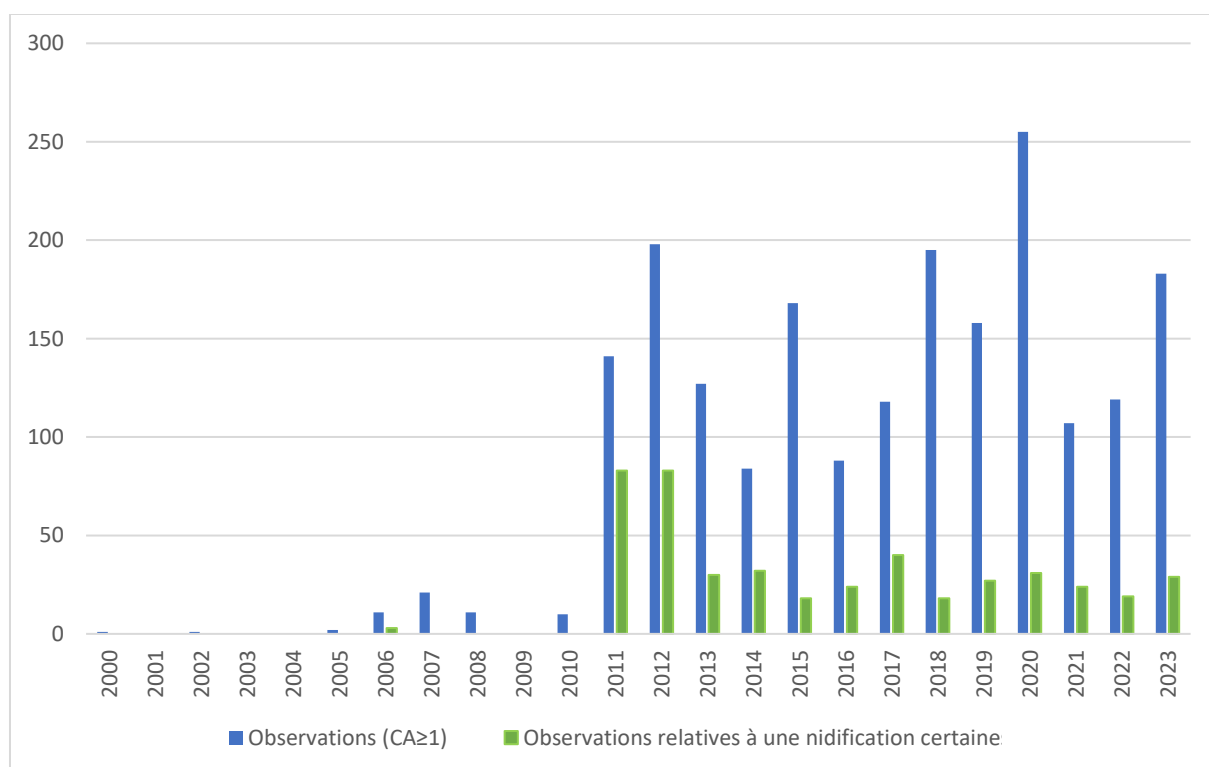


Figure 8 : Évolution du nombre d'observations de Huppées fasciées saisies sur *ornitho.ch* en fonction du code atlas correspondant

En recoupant les observations saisies, le suivi de nichoirs et des cavités artificielles et en validant les données sur le terrain, 13 cas de nidifications ont lieu dans le canton de Genève en 2023 (Tab. 2).

Tableau 2 : Différents types de sites de reproduction documentés en 2023

Type de cavité	Nombre de nidifications
Nichoirs	5*
Cavités artificielles	3†
Cavités naturelles	5

Le Mandement (à l'ouest du canton) concentre toujours le plus d'observations liées à des comportements révélateurs de reproduction et représente le bastion le plus important (Fig. 9). La région de Soral concentre également une bonne densité d'observations très concentrées. Sauf erreur ou omission, ces données concernent un seul cas de reproduction documenté en cavité naturelle. Le troisième point chaud traditionnel (non visible ci-dessous car il n'y a pas de données avec un code atlas égal ou supérieur à 4) est situé entre Puplinge, Choulex et Vandœuvres. Pour cette dernière région, aucune nidification n'a été prouvée en 2023.

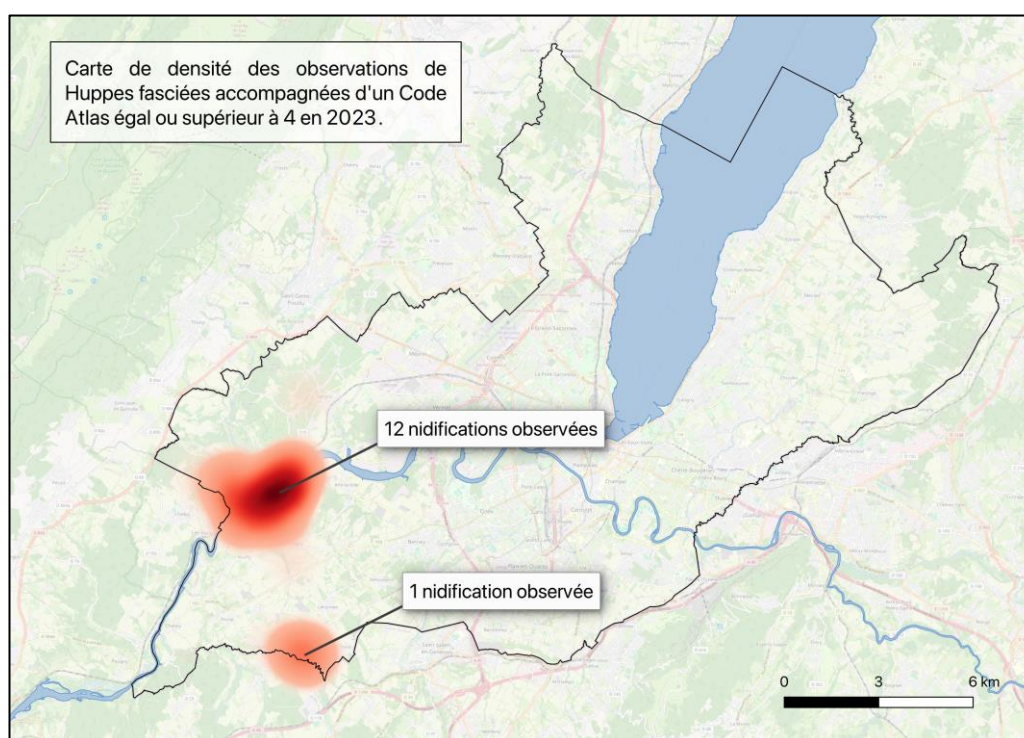


Figure 9 : La carte de chaleur des observations 2023 de Huppas fasciées permet d'identifier les secteurs les plus denses en observations des cas de reproduction (points chauds de la carte).

\* Une des nidifications en nichoir s'est faite dans un nichoir à Chevêche d'Athéna. Malheureusement, cette nichée a été prédatée, probablement par le petit rapace nocturne ou un mustélide.

† Une nichée en cavité artificielle a été abandonnée pendant la couvaison.

### Discussion et perspectives

L'évolution du nombre d'observations annuel semble avoir atteint un plateau (Fig. 8) mais reste bien sûr dépendant de l'effort de prospection et également du signalement de ces observations sur les bases de données naturalistes. Il est aussi possible que la quantité d'observations transmises soit soumise à un biais d'échantillonnage préférentiel (Kéry *et al.*, 2022). En effet, les observateurs ont tendance à plus observer et/ou signaler les observations qui sortent du lot. En effet, nous avons plus tendance à visiter les sites/couples qui se reproduisent avec succès que les sites qui fonctionnent moins bien.

Sans surprise, le Mandement concentre toujours la majorité des observations. La qualité de l'habitat et la pose de niochirs concentrée sur cette région en sont probablement les facteurs qui expliquent le mieux ces bons résultats. Comme expliqué en première partie de ce rapport, la région limitrophe du Mandement a fait et fera l'objet d'une pose de niochirs sur les sites appropriés en collaboration avec le groupe du Pays de Gex.

Ces prochaines années, la conservation et/ou la restauration des habitats, ainsi que pose de niochirs dans les milieux adéquats pourraient encourager et pérenniser le retour de la huppe dans les différentes régions du canton. Le GOBG suivra les données transmises et coordonnera un suivi ciblé de ces potentiels sites de nidification.

Nous profitons de cette occasion pour encourager les observateurs à transmettre leurs observations de Huppées fasciées. En effet, le GOBG compile et transmet les sites de reproduction de l'espèce (et des autres espèces prioritaires) aux services de l'OCAN. Ceux-ci sont gardés confidentiellement et sont documentés de façon à suivre les projets qui porteraient préjudice à ces sites de reproduction fragiles.

## 6. Conclusion

Ce rapport synthétise le suivi et les efforts de conservation en faveur de la Huppe fasciée. Malgré une bonne année de reproduction dans le canton de Genève, la population nicheuse reste faible et les efforts de conservation doivent être poursuivis. Les mesures mises en place au fil des années (installation et suivi des niochirs, cavités artificielles et conseils) ont permis à 8 couples de nicher en milieu aménagé. Ces résultats nous encouragent à continuer notre travail de conservation sur le terrain pour favoriser une implantation de l'espèce dans de nouveaux sites.

## 7. Remerciements

Nos plus vifs remerciements s'adressent à l'Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature (OCAN), l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, la Station ornithologique suisse, Yves Menétrey, Christine Jaggy-Duplessis, Etienne Krug (habitant de Challex), Laurence Braz (LPO) et toutes les personnes qui nous ont aidés sur le terrain ou qui ont signalé leurs observations sur les plateformes naturalistes. Nous remercions également les propriétaires qui ont autorisé la pose de niochirs sur leur terrain.

## 8. Références

AYÉ R, KELLER V, MÜLLER W, SPAAR R & ZBINDEN N (2011). RÉVISION 2010 DE LA LISTE ROUGE ET DES ESPÈCES PRIORITAIRES DE SUISSE. NOS OISEAUX. 58. 67-84.

GÉROUDET P, GUEX C, MAIRE M & COLLABORATEURS (1983) : LES OISEAUX NICHEURS DU CANTON DE GENÈVE. ATLAS – HISTORIQUE – DISTRIBUTION – ÉCOLOGIE. MUSÉUM DE GENÈVE.

KÉRY, M., G. BANDERET, C MÜLLER C ET AL. (2022): SPATIO-TEMPORAL VARIATION IN POST-RECOVERY DYNAMICS IN A LARGE PEREGRINE FALCON (FALCO PEREGRINUS) POPULATION IN THE JURA MOUNTAINS 2000–2020†. IBIS, 164, 217–239.

KNAUS P, ANTONIAZZA S, KELLER V, SATTLER T, SCHMID H & STREBEL N (IN PREP.): ROTE LISTE BRUTVÖGEL. GEFÄHRDETE ARTEN DER SCHWEIZ, STAND 2020. BUNDESAMT FÜR UMWELT, BERN, UND SCHWEIZERISCHE VOGELWARTE, SEMPACH.

KNAUS P, ANTONIAZZA S, WECHSLER S, GUÉLAT J, KÉRY M, STREBEL N & SATTLER T (2018): ATLAS DES OISEAUX NICHEURS DE SUISSE 2013–2016. DISTRIBUTION ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES OISEAUX EN SUISSE ET AU LIECHTENSTEIN. STATION ORNITHOLOGIQUE SUISSE, SEMPACH.

LUGRIN B, BARBALAT A, ALBRECHT P (2003) : ATLAS DES OISEAUX NICHEURS DU CANTON DE GENÈVE. EDITION NICOLAS JUNOD.

MÜHLETHALER E, SCHAAD M (2010) : PLAN D'ACTION HUPPE FASCIÉE SUISSE. PROGRAMME DE CONSERVATION DES OISEAUX EN SUISSE. OFFICE FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT OFEV, STATION ORNITHOLOGIQUE SUISSE, ASSOCIATION SUISSE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX ASPO/BIRDLIFE SUISSE, BERNE, SEMPACH ET ZURICH. L'ENVIRONNEMENT PRATIQUE N° 1030 : 65 P.